

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à						
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^m 45 ^m soir.	4 ^m 39 ^m »
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^m 7 ^m »	3 ^m 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 29 Octobre.

Les divers discours que M. Gambetta a prononcés au cours de son voyage en Normandie, se ressentent tous de la même pensée : mettre un terme aux luttes stériles des partis et consacrer toutes les forces de la France, à la solution des problèmes commerciaux, industriels, économiques ou sociaux.

Il est incontestable que M. Gambetta a accompli une évolution. Ce n'est plus le tribun politique, le champion des libertés nationales contre les fauteurs du 24 et du 16 mai. Non ! C'est l'orateur d'affaires, l'homme d'Etat, pénétré des nécessités du gouvernement et des besoins de son temps. Il y a plus de deux ans qu'on remarque chez M. Gambetta cette tendance à dépouiller son caractère primitif; on le voit préoccupé de se rapprocher des travailleurs et des industriels, pour connaître leurs desiderata et y donner satisfaction dans la mesure possible.

Les intransigeants seuls, en témoignent quelque mécontentement.

Ils s'aperçoivent que M. Gambetta suit la bonne voie, le vrai chemin qui mène à la solide et saine popularité. Ils auraient aimé que M. Gambetta se renfermât exclusivement dans son rôle d'orateur, parce qu'ils eussent pu de la sorte l'abattre aisément; mais du moment où M. Gambetta se fait réformateur cela ne leur va plus, parce qu'alors l'approbation et la reconnaissance de la nation, lui feront contre ses adversaires,

res, une cuirasse invulnérable.

Le président de l'ancienne Chambre est rentré lundi matin à Paris, accompagné de MM. Peulevey, Etienne, d'Osmy et du colonel Pilat, qui avait été invité à le suivre.

Au cours de cette tournée, M. Gambetta a été questionné par la plupart des députés normands sur la question de savoir s'il lui plairait d'accepter la présidence provisoire de la Chambre. M. Gambetta a répondu nettement, qu'il serait enchanté de recevoir cette nouvelle marque de confiance de la part de ses collègues.

Il paraît certain que M. Gambetta sera porté à la présidence provisoire. Ce sera un moyen d'indiquer clairement au pays comme au pouvoir exécutif, qu'il incarne réellement les principes et les aspirations de la majorité.

Informations

Alger, 27 octobre.

Le passage de la ligne du chemin de fer à travers les Chotts, s'est accompli le 20 octobre.

Des trains chargés ont traversé la Sebka.

Le ravitaillement des colonnes au sud des Chotts est désormais assuré.

Des avis du Kef disent que les colonnes d'Aubigny et Larroque exécutent des opérations pour purger la vallée de la Medjerdah.

Plusieurs douars ont été raziés.

Les dissidents prennent la fuite et abandonnent leurs tentes et leurs troupeaux.

Tunis, 27 octobre.

On a trouvé le corps carbonisé et entièrement

nu d'un français parti avec des charrettes de boisson pour la colonne et qui était resté à deux kilomètres en arrière de la colonne. Les insurgés l'ont brûlé vif.

— Une huilerie à Oued-Laja, appartenant à des négociants français de Sousse, a été entièrement brûlée.

— Les avis du Kef signalent la fuite d'Ali-Benamar, auquel les insurgés, irrités par leurs défaites réitérées, menaçaient de faire un mauvais parti.

Tunis, 27 octobre.

Ali-Bey a transporté son camp à Zaghouan. Tout est paisible dans les environs.

D'après Ali-Bey, les insurgés d'Abd-el-Halt, qui ont fait momentanément face au général, à Foun-el-Kharouba, sont en fuite.

Si le gouvernement tunisien ne trouve pas des avances d'argent, de nombreuses désertions sont à craindre.

Paris, 27 octobre.

Le Morning-Post dit que les difficultés pour la conclusion du traité de commerce anglo-français ont augmenté.

— Les Anglais refusent d'accepter la proposition sur la laine et le coton.

On assure que les insurgés se sont repliés sur Kairouan.

— Une brigade de télégraphistes est arrivée à Tunis. Elle va installer un poste de télégraphie optique sur le sommet de Zaghouan, et pouvant correspondre avec Kairouan, Sousse et Tunis.

La colonne Etienne est arrivée à Sidi-Ehbb.

Un autre convoi de ravitaillement est parti de Sousse.

Les Arabes ont tenté quelque résistance dans le défilé de Foun-el-Karouba. Mais ils ont été facilement délogés par quelques obus et par les

feux de l'infanterie.

Le génie a dû combler plusieurs tranchées et abattre des fourrés.

Paris, 28 octobre.

Hier, M. Gambetta a appelé plusieurs députés et leur a annoncé qu'il posait sa candidature à la présidence provisoire.

Il a ajouté qu'il ne briguerait pas la présidence définitive.

M. Gambetta avait auparavant eu une entrevue avec M. Jules Ferry pour régler la question de démission du cabinet et de l'entrée de M. Ferry dans le cabinet nouveau.

Le conseil d'Etat a élu MM. Chauffour, Braun et Collet, membres du tribunal des conflits.

Chronique locale

Le JOURNAL DU LOT ne paraîtra pas mardi, jour de la Toussaint.

ELECTIONS MUNICIPALES

Une semaine nous sépare des élections complémentaires pour le Conseil municipal de Cahors. L'heure presse; il n'y a que le temps nécessaire pour la lutte et la victoire, si les républicains libéraux et conservateurs veulent entrer en lice et combattre vaillamment pour le triomphe de la liberté d'enseignement.

La grande et puissante voix d'un tribun fougueux a dit depuis près d'un siècle que, pour arriver au succès, il faut de l'audace. Danton avait raison. Que les vrais républicains, que les hommes modérés qui veulent concilier l'ordre avec la liberté et sauvegar-

noms par les mœurs, sinon par leurs passions : l'espoir et la crainte, l'amour et la haine.

PREMIÈRE PARTIE

Le vrai et le faux seigneur de Beuren

I

LA SOLITUDE DE L'EIFFEL.

Un vaste pays de montagnes, triste et désert. A l'horizon, une chaîne nettement dessinée, dont se détachent une série de monticules qui se continuent dans toutes les directions en collines nues, presque absolument dépourvues de végétation.

L'œil est plutôt attristé que réjoui par la vue de quelques arbres chétifs et rabougris qui, çà et là, sont péniblement sortis de terre; et c'est à peine si, de loin en loin, quelques traces de champs cultivés et d'habitations humaines viennent attester que l'homme n'a point absolument fui ce séjour.

Pas un voyageur sur la route; partout le silence de la mort.

C'est l'Eiffel, pays bien triste à ce moment, il y a un siècle, et dont aujourd'hui encore le poète a dit :

Une morne tristesse règne ici sur la terre.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(3) du 29 octobre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Un homme d'un certain âge, l'entendant sans doute, vint à notre rencontre et nous salua; il nous conduisit, par le terrain, dans l'intérieur du château.

Nous pénétrâmes dans la salle principale, qui offrait encore, mais pâle et décoloré, son luxe d'autrefois.

Le curé me fit remarquer deux tableaux appendus aux murs poudreux : l'un représentait une jeune fille pâle, mais l'une séduisante beauté; ses grands yeux avaient une vive expression de bonté et de douceur; le deuxième tableau représentait un jeune homme frais, plein de vie et de santé. Tous deux portaient la perruque poudrée du siècle précédent.

Sur l'invitation de mon compagnon, le régisseur ouvrit une porte qui nous conduisit dans une petite salle voisine, dont les volets étaient fermés; ce fut à grand-peine qu'il parvint à les ouvrir.

Pendant ce temps le curé, se penchant vers moi, me dit :

— Pendant de longues années, pendant un siècle peut-être, cette chambre est restée close.

Quand, il y a quarante ans, je vins occuper ma cure, et que j'eus appris quels rapports existaient entre cette chambre et le passé du château, j'y fus poussé par une curiosité de jeune homme; j'en demandai les clefs et j'en découvris, vous allez bientôt l'apprendre, beaucoup plus que je ne l'avais espéré. Personne à ce moment ne voulait entrer avec moi; aujourd'hui on y pénètre sans hésitation, car je me suis efforcé de persuader aux gens du château qu'elle ne renferme rien d'extraordinaire, et dans peu de jours, la châtelaine en fera son cabinet de toilette.

Je cherchai des yeux ce qui pouvait justifier la terreur que, au dire du curé, cette chambre avait inspirée aux habitants du château; j'en vis rien d'insolite.

Le curé m'indiqua du doigt l'un des coins de la salle.

Je vis un cadre de bois carré, tourné contre la muraille et recouvert d'une toile grossière.

— Une peinture sans doute qu'on a tournée contre le mur pour la soustraire aux regards des visiteurs? demandai-je.

— Oui, dit le curé.

Et il fit signe au régisseur d'aller chercher le cadre.

C'était la figure d'un homme d'un certain âge, au regard sombre, aux joues ossues, aux pommettes saillantes, aux yeux enfoncés et cachés sous un front bas et fuyant; cette apparition était repoussante.

Je fis un pas en arrière; j'acquis incontinent

la persuasion qu'ici était caché un mystère.

Le curé parut avoir deviné ma pensée, et il murmura à mon oreille :

— Oui! oui! un mystère était enseveli dans ces murs; je l'ai découvert; il a pris racine au Montroyal... C'est ici qu'il a pris fin. Qu'en est-il resté? De la poussière? Mais vous allez tout savoir. Venez!

Il dut m'arracher à la contemplation de cette figure sinistre, qui m'avait littéralement fasciné. Nous ressortîmes et, sans prononcer un seul mot, nous rentrâmes au presbytère.

Le soir, j'étais assis dans le cabinet de travail du curé.

— Vous connaissez, me dit-il, les personnages, ce sont ceux représentés par les trois tableaux du château de Beuren. Maintenant, lisez ceci, dit-il en me remettant un rouleau de papiers, lisez ce qu'un de mes prédécesseurs a écrit. J'ai trouvé ce rouleau dans un vieux meuble de la chambre que nous avons visitée ensemble; il était accompagné d'un vieil uniforme français dont l'écrit vous donnera l'explication.

Je lus... et je ne pus m'arracher à cette lecture émouvante, jusqu'à ce que j'eusse fini d'en déchiffrer la dernière ligne.

Ce que j'appris sur la jeune et jolie fille aux grands yeux, sur le jeune gentilhomme, à la figure sinistre, qui regardait le mur, est d'un poignant intérêt.

J'ai essayé de tout raconter à mes lecteurs... Je les transporte dans un siècle passé, au milieu d'une époque orageuse, de gens qui diffèrent de

der la religion et la propriété, affrontent le combat avec courage et un succès éclatant couronnera leurs efforts.

Il ne faut pas se le dissimuler; les républicains conservateurs montrent depuis bien longtemps une apathie qui, à mesure qu'elle se prolonge, devient plus coupable. Ils se désintéressent trop facilement de la chose publique.

Il est temps pour les hommes modérés de n'affecter ni inertie, ni faiblesse, ni complaisance; si on ne veut pas être dévoré par l'hydre de l'anarchie et du désordre.

Nous supplions les républicains conservateurs de Cahors d'entendre notre voix désintéressée, de se rendre à notre appel pressant. Il faut, à tout prix, qu'ils défendent avec une énergie virile la liberté des pères de famille et la cause de l'enseignement libre.

Il est de leur devoir de protester contre la laïcité entière, contre la proscription d'un enseignement que, jusqu'à notre époque, tous les gouvernants avaient respecté. Ils ne doivent pas oublier que la liberté de conscience est la plus précieuse de toutes les conquêtes de 1789.

Nous faisons le même appel à la majorité du Conseil municipal. Elle ne peut pas abandonner le champ de bataille; elle ne saurait garder une attitude indifférente.

Cette majorité a une mission à remplir; elle doit chercher et trouver des citoyens résolus à lutter contre les dix conseillers municipaux démissionnaires. La minorité a voulu le combat; la majorité est mise en demeure de relever le défi.

Qu'arrivera-t-il, en effet, si les dix-sept conseillers non démissionnaires ne composent pas une liste d'opposition? Les conseillers municipaux démissionnaires n'ayant pas d'adversaires seront élus, à moins que de nombreuses abstentions ne déterminent un second tour de scrutin.

Admettons que le scrutin du 6 novembre donne la victoire aux partisans de la laïcisation; que fera la majorité du conseil municipal en présence de ce résultat? Elle sera moralement forcée de résigner ses pouvoirs, si elle veut rester digne et conséquente avec elle-même. Et alors le corps électoral sera appelé de nouveau à vider le différend.

Encore une fois, la lutte doit être sérieusement engagée.

Il n'est pas possible de sortir autrement de l'impasse dans laquelle se trouvent acculés M. Relhié et ses collègues. S'ils veulent être fermes, logiques, vraiment soucieux des intérêts de la cité, ils doivent s'adresser aux électeurs et leur recommander des choix. Si, au contraire, ils désirent louvoyer et user d'une habileté peu louable, ils n'ont qu'à laisser le champ libre à leurs adversaires, et accepter de gaieté de cœur la triste obligation de se démettre ou de se soumettre.

Quant à nous, nous ne cesserons de conjurer nos amis de se grouper, de s'entendre et de choisir dix libéraux, sages et capables, disposés à se mesurer avec l'ennemi du jour, le radicalisme.

Un républicain conservateur.

LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Journal Officiel publie le rapport suivant adressé par le ministre de l'instruction publique, au président de la République :

Monsieur le président,

En votant le budget de l'instruction publique pour 1882, les Chambres ont inscrit un crédit de quinze millions, pour alléger les sacrifices qu'impose aux communes, l'entretien des écoles primaires.

D'après le rapport présenté au Sénat par la commission des finances, ces quinze millions représentent un excédant budgétaire résultant des propositions de la commission du budget de la Chambre, et le vote de ce crédit a eu pour objet d'employer cet excédant disponible à décharger,

jusqu'à due concurrence, les budgets communaux du prélèvement d'un cinquième sur certaines ressources communales, prescrit par l'article 3 de la loi du 16 juin dernier.

Comme les quinze millions votés seront certainement insuffisants pour dégrever toutes les communes, il a été convenu avec les deux commissions de finances de la Chambre du Sénat, que la répartition de cette subvention ne se ferait pas d'une manière proportionnelle entre toutes les communes pauvres ou riches, mais que, puisqu'il ne s'agissait en réalité que d'un fonds de secours inférieur aux charges, la distribution en devrait être faite entre les communes les moins riches, conformément à l'esprit du dernier paragraphe de l'article 3, qui exempte de tout prélèvement les communes dont le centime est inférieur à 20 francs.

C'est sous le bénéfice de ces explications et de ces réserves formellement insérées dans le rapport de la commission, que le Sénat a voté le budget, dans sa séance du 19 juillet dernier.

Il s'agit donc aujourd'hui, comme le ministre l'a promis au Sénat, de demander au conseil d'Etat un règlement d'administration publique désignant les communes qui seront intégralement dégrevées de tout prélèvement sur leurs revenus et celles qui ne seront subventionnées que dans le cas où il resterait des fonds disponibles sur le crédit de 15 millions.

Tel est l'objet du décret ci-joint, qui place dans cette dernière catégorie les communes où le centime produit plus de 25,000 francs, et où les revenus annuels sont supérieurs à 5 millions. Cinq communes se trouvent dans cette situation, ce sont : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Lille.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le président, avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

JULES FERRY.

A ce rapport est joint le décret suivant, rendu sur les conclusions conformes du ministre :

Art. 1^{er}. Les communes où le produit du centime est inférieur à vingt-cinq mille francs et où les revenus annuels n'atteignent pas cinq millions, recevront en 1882, sur les fonds portés au chapitre 36 du budget de l'instruction publique, une subvention extraordinaire destinée à leur rembourser la totalité du prélèvement d'un cinquième, ordonné sur les revenus ordinaires énumérés en l'article 3 de la loi du 16 juin 1881.

Ce prélèvement sera déterminé d'après les recettes prévues aux budgets communaux de 1882.

Art. 2. Les communes où le produit du centime est supérieur à vingt-cinq mille francs et où les revenus annuels atteignent cinq millions, ne recevront, en 1882, de subvention sur les fonds portés au chapitre 36 du budget de l'instruction publique, qu'après acquittement des allocations accordées en vertu des dispositions de l'article précédent.

Dans ce cas, la somme disponible sera répartie entre elles, proportionnellement au montant du prélèvement fixé par la loi du 16 juin 1881 et déterminé conformément à l'article ci-dessus.

Dans un rapport d'inspecteur général sur les bâtiments scolaires, nous relevons ce passage qui concerne le département du Lot :

J'ai été surpris de l'état misérable dans le quel j'ai trouvé un certain nombre d'écoles rurales, parmi les 33 établissements scolaires que j'ai visités. A Larroque-des-Arcs, près de Cahors, on m'a invité à ne pas passer dans une salle voisine de la salle de classe, de crainte de voir le plancher s'effondrer. A Capdenac, le loquet de la porte extérieure s'ouvrait au moyen d'une broche de bois. Partout des carreaux cassés, des trous béants. Les écoles de filles sont encore plus maltraitées que celles des garçons. L'institutrice de Lentillac (Figeac) fait la classe dans sa cuisine, et ce n'est pas la seule.

Dans un autre rapport sur le département du Lot, nous lisons ceci :

Dans beaucoup de communes, la maison d'école se reconnaît sans peine à ce qu'elle est la plus misérable du village. J'ai vu à Villecomtal une école de filles, de 35 mètres carrés de surface environ, où s'entassaient 60 à 65 jeunes filles. Je me trompe : comme il n'y a de place que pour 30 à 35, les 50 autres se pressent sur un étroit et obscur palier d'escalier; quelques-unes s'installent sur une galerie en plein air. M. l'inspecteur m'assure qu'il y a beaucoup de locaux pires que celui-là, ouvrant sur les oses du cimetière.

Par décret en date du 25 octobre 1881, M. Capmas, recteur de l'académie de Toulouse, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite. Le même décret nomme M. Capmas recteur honoraire.

Par décret en date du même jour, M. Perroud, docteur ès-lettres, a été nommé recteur de l'académie de Toulouse, en remplacement de M. Capmas.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1882 la publication hebdomadaire des actes officiels et documents intéressant l'instruction publique cessera de se faire par l'organe du Journal général de l'instruction publique, et se fera dans le Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique.

Le Bulletin administratif sera imprimé et expédié par l'imprimerie Nationale; il paraîtra tous les samedis.

Des instructions viennent d'être adressées aux préfets à l'occasion des élections des délégués sénatoriaux nommés par les conseils municipaux. La circulaire vise surtout le cas où les conseils municipaux seraient incomplets par suite de décès ou démissions; la loi n'exige pas que les électeurs municipaux soient appelés à combler ces vacances. Il suffit que le conseil ne soit pas réduit à un nombre inférieur aux trois quarts de son effectif normal. Les préfets auront donc toute latitude pour convoquer ou ne pas convoquer les électeurs d'ici au 27 novembre prochain en vue de pourvoir aux vacances existant dans les conseils municipaux.

Le ministre de la guerre a décidé que les Français qui ne font pas partie de l'armée active ou de la réserve et qui, soit en raison de leur âge soit pour autre motif n'entraînant pas l'exclusion des rangs de l'armée, ne peuvent être admis à s'engager en conformité de la loi du 27 juillet 1872, seront à l'avenir autorisés à contracter, au titre étranger, des engagements volontaires de cinq ans pour la légion étrangère, après constatation de leur aptitude au service armé.

Il a décidé en outre, que les hommes inscrits sur les contrôles de la réserve, et qui n'ont pas encore dépassé l'âge de vingt-sept ans, seront admis à contracter, au titre français, des engagements pour la légion étrangère, suivant les règles tracées par l'article 20 du décret du 30 novembre 1872. Ceux qui ont dépassé cet âge ne pourront se rengager qu'au titre étranger.

Par arrêté du Maire de Cahors, en date du 26 octobre, il est expressément défendu à tous individus, charretiers, voituriers et autres conducteurs de voitures de traverser une troupe marchant en armes dans l'intérieur de la place de Cahors.

Les contraventions au présent règlement seront constatées par des procès-verbaux, et poursuivis conformément à la loi.

AVIS

Le Comité du dépôt de Remonte d'Aurillac, procédera aux achats de chevaux propres au service de l'armée, de 3 ans et demi à 8 ans, dans les localités, ci-après, savoir :

A Gramat, le 23 novembre 1881, à 9 heures du matin;

A Figeac, le 24 novembre, à 9 heures du matin.

Nous rappelons aux familles qui envoient des lettres aux soldats français actuellement en Tunisie, que le militaire en campagne jouit de la franchise postale.

Il est donc inutile de mettre un timbre sur la lettre.

L'HIVER DE 1881

Voici l'hiver qui arrive à grands pas, et, s'il faut en croire les renseignements donnés par l'observatoire météorologique de Montsouris, il sera des plus rigoureux. A partir du 15 novembre, nous sommes menacés de rafales de neige qui dureront jusqu'au commencement de février.

En présence de la grève qui a aujourd'hui un caractère général, beaucoup d'ouvriers charpentiers n'ayant plus aucun moyen d'existence, quittent Paris pour retourner dans leur pays.

Sur 4,000 membres environ que compte cette corporation, c'est à peine si 2,000 se trouvent dans la Capitale.

Une pareille désertion s'explique à merveille; ceux qui restent à Paris, en effet, commencent à être en proie à la plus grande misère; les

ressources de la chambre syndicale s'épuisent et le jour n'est pas loin où elle devra diminuer, voir même supprimer les secours à attribuer aux grévistes.

En résumé, la situation est des plus lamentables.

— Du 20 octobre exclusivement, au 31 janvier inclusivement, la pêche du saumon, de la truite, de l'ombre chevalier et du lavaret, est interdite.

Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

Nul ne pourra vendre ou acheter ces espèces de poissons pendant toute la durée de l'interdiction.

Une circulaire émanant du parquet de Rochefort et adressée à M. le procureur de la République à Bordeaux informe ce magistrat que depuis quelques jours on répand dans Bordeaux un certain nombre de pièces fausses de 2 francs en argent à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, et au millésime de 1869, et des pièces de la même valeur à l'effigie de Charles X et au millésime de 1827.

On écrit de Nîmes, 26 octobre.

Tous les fauves qui composaient la ménagerie de Miss Aïssa viennent de périr empoisonnés à Nîmes.

Cet accident fait éprouver au propriétaire une perte de 50.000 francs.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins. — La situation commerciale des vins s'est quelque peu modifiée dans les départements méridionaux et quelques affaires se sont traitées pendant la semaine qui vient de s'écouler.

Sur le littoral de la Charente-Inférieure, il s'est fait des ventes assez importantes.

Les quelques achats qui se pratiquaient dans la Dordogne ne se sont pas continués cette dernière semaine. Ce moment d'arrêt est dû au peu de marchandise à vendre, à l'élévation du prix et aussi à la déception du survenant sur la qualité que l'on croyait tout d'abord supérieure à ce qu'elle est réellement. Les derniers vins récoltés dans ce rayon ne sont certainement pas mauvais, ils ont une belle couleur, mais ils n'ont pas la vinosité sur laquelle on comptait; puis ils ont un peu de verdeur, par suite d'une cueillette généralement trop précoce.

Dans le Lot et le Lot-et-Garonne, les propriétaires demandent des prix ridicules que le commerce ne peut pas payer. Dans la contrée de Nérac, il y a vendeurs à 120 fr. pour les vins rouges par barrique, logement compris; mais à ces prix les preneurs font défaut. On signale des ventes de beaux vins, pesant 12^o à 525 fr. le tonneau logé.

Sur la place de Bordeaux il y a eu encore cette semaine quelques affaires de 1881. La qualité de l'année se confirme de plus en plus et les affaires marcheraient avec entrain si les prix étaient plus accessibles. Il est clair qu'il n'en peut-être autrement et que la cherté des prix est absolument logique, mais cette situation n'en rend pas moins les opérations commerciales difficiles avec le dehors, qui devra se convaincre néanmoins chaque jour de plus en plus qu'il ne saurait lutter contre des faits résultant de la nature même des choses.

Dans l'Hérault, les transactions ont été moins actives que la semaine précédente. Il fallait s'y attendre après le départ d'une grande partie des acheteurs étrangers qui ont terminé leurs plus importants achats. D'un autre côté, les cours étaient arrivés à une telle limite qu'il en devait résulter un moment de répit.

En Champagne, la récolte est abondante, mais on ne fera pas de grands vins, car les mouts ne pèsent pas au-dessus de 10^o 1/2 dans les meilleurs crus, mais les raisins étaient bien mûrs, ce qui fait bien augurer de l'avenir du vin. Il s'est fait des achats considérables par la spéculation et le commerce, et toutes les cuvées de vins vieux de bonne conservation ont trouvé preneurs. Somme toute, il y a longtemps que

l'animation des affaires avait été aussi grande en Champagne.

A Paris, la situation reste la même tant à Bercy qu'à l'entrepôt du quai St-Bernard. Le commerce achète au jour le jour au fur et à mesure de ses besoins.

Dans sa séance de mardi dernier, le conseil de guerre du 17^e corps d'armée a condamné à cinq ans de prison le nommé Michel F..., soldat au 7^e de ligne, reconnu coupable de désertion à l'intérieur, en temps de paix.

Avant son incorporation, Michel F... avait subi trois condamnations pour vols, coups et abus de confiance.

Michel F... avait été dispensé du service comme soutien de sa mère qu'il ne soutenait pas. Lors de la mort de celle-ci, il fut appelé sous les drapeaux ; il ne se rendit pas. Le 5 août 1879, le conseil de guerre le condamnait, pour insoumission, à vingt jours de prison.

Outre la bourse entière accordée par le ministre de l'intérieur à André Gill, M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, a fait remettre au directeur de la maison de Ville-Evrard, la somme de 400 fr. pour subvenir aux premiers besoins du malheureux artiste qui vient de perdre la raison.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.
du 22 au 29 octobre 1881.

Naissances.

- Gélis, Olympe, rue Brives, 12.
- Chausse, Frédéric, rue des boulevards, 11.
- Sémirot, Victor, rue St-Barthélemy.
- Crotzier, Marie, caserne de gendarmerie.
- Baboullène, Marie, (naturelle), impasse St-Laurent, 2.
- Couderc, Adrien, rue Brives, 24.
- Coupat, Jean, quai Notre-Dame, 21.

Mariages.

- Sarrazin, Pierre, et Juge, Clotilde.
- Dufau, Emilien, et Lafon, Trésine.

Décès.

- Carril, Marie, s. p., 52 ans, rue Rempart.
- Cincinier, Jean, mineur, 30 ans, (Hospice).
- Fomat, Marie, s. p., 70 ans, rue Ste-Barbe.
- Renard, Henri, 18 mois, rue des Pénitents, 3.
- Gramont, Frédéric, 2 mois, à Cabessut.
- Juriewicz, Simon, ex-fontainier, 78 ans, rue St-Pierre.

Dernières Nouvelles

SÉNAT

Séance du 28 octobre.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Léon Say.

M. le président donne lecture du décret convoquant le Sénat en session extraordinaire pour le 28 octobre 1881.

M. le président fait l'éloge funèbre de MM. Fourcaud et Joseph Garnier, décédés pendant les vacances.

M. le président dit que le Sénat va être appelé à fixer son ordre du jour.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Fresnau, Bozérien, Numa Baragnon, Testelin, Baffet, Gavardie, Bertauld, le Sénat repousse un ordre du jour de M. Fresneau tendant à établir que les propositions de loi sur lesquelles il n'aura pas été statué avant l'expiration des pouvoirs de la Chambre, ne seront pas maintenus à l'ordre du jour.

Le Sénat décide ensuite qu'il siégera demain, à 3 heures, et met à son ordre du jour le scrutin sur la proposition de loi relative aux cimetières.

La séance est levée à 3 heures 1/4.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 octobre.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Guichard, doyen d'âge.

M. le président invite les six plus jeunes membres présents à prendre place au bureau, comme secrétaires.

M. le président, au nom du peuple français, de la loi constitutionnelle et du décret présidentiel, déclare ouverte la session extraordinaire de 1881 et prononce l'allocution suivante :

« Je me félicite du nombre de mes années, puisqu'il me vaut l'honneur d'ouvrir la première séance de cette Chambre à laquelle est réservé l'avenir d'acquiescer tant de titres à la reconnaissance de la République. La volonté nationale clairement exprimée par les élections de 1881, a dit que la République doit être le régime de la loi ; la France veut donc respecter et faire respecter la Constitution. En

sortir, serait rentrer dans l'inconnu ; l'améliorer est assurer le triomphe définitif de la Révolution française. Assurer pacifiquement le développement de notre souveraineté démocratique, tel est le mandat librement donné, librement accepté, qui mettra la Chambre de 1881 au nombre de nos grandes assemblées nationales. Vive la République !

M. Louis Blanc demande la parole.
M. le président dit que la Chambre a le devoir de procéder dans le plus bref délai à la nomination du bureau provisoire.

M. Georges Perrin dit qu'on a toujours la parole pour une motion d'ordre.

MM. Clémenceau et de Lanessan expriment la même opinion.

M. le président : Que ceux qui ne veulent pas accorder la parole à M. Louis Blanc, lèvent la main.

M. le président. Il va être procédé au scrutin.

M. de Douville-Maillefeu. C'est un scandale.

M. le président rappelle M. de Douville-Maillefeu à l'ordre.

M. de Douville-Maillefeu. Vous ne connaissez pas le règlement. La Chambre est maîtresse de son règlement.

Le scrutin est clos.

M. le président communique à la Chambre un télégramme qui lui a été adressé par le ministre de la guerre et qui annonce la prise de Kairouan par la brigade du général Etienne.

M. le président fait connaître le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination du président :

Nombre de votants.....	364
Bulletins blancs.....	14
Suffrages exprimés.....	350
M. Gambetta.....	317
M. Brisson.....	29

En conséquence, M. Gambetta est proclamé président provisoire.

M. le président fait connaître le résultat du dépouillement pour la nomination de deux vice-présidents provisoires.

Nombre de votants.....	364
Bulletins blancs.....	6
Suffrages exprimés.....	358
M. Brisson.....	330
M. Philippoteaux.....	164
M. Floquet.....	120
M. Devès.....	45
M. Lepère.....	44

En conséquence, M. Brisson est proclamé vice-président provisoire.

MM. Floquet et Devès déclarent n'être pas candidats à la vice-présidence.

M. Brisson, vice-président, prend place au fauteuil.

Après une explication de M. Louis Blanc, la séance est levée.

Paris, 28 octobre.

Prise de Kairouan.

La colonne Etienne est entrée à Kairouan le 26, sans résistance ; les insurgés, après avoir pillé la ville, étaient repartis vers le sud.

Bourse de Paris.

Cours du 29 octobre.

Rente 3 p. %.....	84.35
— 3 p. % amortissable.....	85.70
— 3 p. % amort. nouveau.....	84.20
— 4 1/2 p. %.....	111.75
— 5 p. %.....	116.60

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 27 Octobre 1881.

L'argent est abondant à Londres ; la liquidation s'y fait avec la plus grande facilité ; les Consolidés sont fermement tenus ; les Bourses Allemandes sont de nouveau bonnes. Cet ensemble de nouvelles favorables ne pouvait manquer d'avoir un contre-coup sur nos places ; le prix du report tend à diminuer et les cours des valeurs sont plus fermes. Le 5 0/0 a remonté à 116.60, le 3 0/0 à 84.37, l'emprunt à 84.27.

La Banque de France est hésitante aux environs de 6.400. Un certain nombre d'institutions de Crédit sont en hausse ; le Lyonnais, la Générale, la Banque d'Escompte se relèvent avec quelque difficulté ; l'Union, que l'on avait poussée jusqu'à 2.600, est revenue à 2.500. La Banque Ottomane s'est rapprochée de 700.

Les Chemins de fer se sont vivement relevés. La faiblesse des recettes des Autrichiens et des Lombards n'a pas empêché leurs actions de se relever, grâce aux rachats des vendeurs dans les hauts prix.

Le Suez a dépassé 2.200 ; ses recettes progressent sans interruption. Le Gaz est lourd de 1.650 à 1.660.

Les fonds Ottomans, Egyptiens et Italiens, ont bénéficié de rachats assez nombreux.

BIBLIOGRAPHIE

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE, de V.-A. MALTE-BRUN, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 34^e fascicule, consacré au département de la Corse. Nous y remarquons, au milieu d'un texte plein d'intérêt, des gravures représentant Ajaccio, Bastia, Bonifaccio, Corte, et, en outre, une belle carte du département avec plan d'Ajaccio.

Nous profitons de l'occasion que nous avons de parler de la FRANCE ILLUSTRÉE, pour recommander à nos lecteurs la magnifique Carte générale de la France du même auteur, laquelle vient de paraître chez l'éditeur Jules Rouff, plus complète et plus exacte qu'aucune des cartes antérieurement publiées.

Le journal la Science pour Tous est entré dans sa vingt-septième année. C'est un organe illustré qui met à la portée de tous les découvertes de la science et leurs applications à l'instruction, à l'hygiène, un bien-être en général.

La Science pour Tous est honorée d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique.

La Science pour Tous publie chaque semaine une correspondance et une revue financières des plus utiles à consulter pour qui veut éviter les placements dangereux.

La Science pour Tous offre à ses abonnés des primes dont les prix réduits remboursent en quelque sorte la dépense de l'abonnement.

Prix d'abonnement : Paris, 7 fr. ; départements, 8 fr. Rue du Croissant, 21, à Paris.

Envoi de cinq numéros-spécimen sur demande affranchie.

Nouveau Dictionnaire anglais-français et français-anglais par E. G. Clifton et Adrien Grimoult. Deux forts volumes grand in-8° jésus, contenant environ 2,200 pages à trois colonnes ; brochés, 20 fr., reliés, 25 fr. — Librairie Garnier, frères, 6, rue des Saints Pères, Paris.

Ce nouveau Dictionnaire de la langue anglaise qui est sans contredit, le plus complet et le plus exact de ceux qui existent aujourd'hui, a rencontré dès son apparition, l'accueil le plus flatteur auprès des principaux journaux ou revues de France et d'Angleterre et il a été inscrit sur le « Catalogue des livres classiques, recommandés pour l'usage des lycées et collèges. »

Aux mots de la langue littéraire, y compris les néologismes décidément entrés dans l'usage, les auteurs ont ajouté un nombre considérable de termes scientifiques et techniques, dont l'emploi tend à devenir de jour en jour plus général. Chaque mot est étudié à fond, jusque dans ses nuances les plus délicates ; la traduction est suivie de définitions précises et d'exemples choisis parmi les meilleurs écrivains, anciens et contemporains, des deux pays. Des remarques grammaticales, la traduction des principaux idiotismes et proverbes, la prononciation clairement figurée de chaque mot, une étude complète des prépositions anglaises, seront d'un secours précieux à tous ceux qui consulteront ce Dictionnaire.

Ajoutons que l'emploi d'un très beau papier, fait de ce Dictionnaire un véritable ouvrage de luxe, malgré la modicité de son prix.

On remarque des achats très actifs sur les actions de la Société générale des fournitures militaires, de 562 fr. 50 à 565 fr. Le public ne pouvait manquer d'apprécier les avantages si sérieux que présente cette valeur au point de vue de la sécurité et de la rémunération du capital engagé. On va détacher un coupon de 25 fr. dont la plus grande partie, soit 20 fr. 75, a été gagnée pendant les six premiers mois de l'exercice 1881. Il faut s'attendre à voir les ordres d'achats se multiplier, car les capitalistes et les rentiers, revendus des valeurs de spéculation qui leur font courir des risques énormes, ne peuvent manquer de se porter sur les valeurs de portefeuille assurant un bon dividende et une plus value importante dans un temps peu éloigné.

La Compagnie des fournitures militaires, est en pleine prospérité, son trafic prend chaque jour plus d'accroissement, les nouveaux ateliers pour l'équipement civil sont dans toute leur activité, il y a donc lieu d'espérer un résultat très-fructueux pour l'exercice en cours.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections thoraciques, gorge, bronches, rebelles à tous les autres remèdes. Dépôt : toutes pharmacies. Envoi franco, renseignements par Gérant à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

A NOS LECTEURS

Nous appelons expressément l'attention de nos Lecteurs sur l'émission de 1,700 Obligations de la Société de Fabrication et Tailleurie mécanique de Diamants et Pierres imitation dont ils trouveront l'annonce plus loin. Ces Obligations de 300 fr. rapportent 18 fr. d'intérêt soit, 6 o/o payables par semestre et sont remboursables à 400 fr.

Les placements aussi sûrs que rémunérateurs sont assez rares aujourd'hui pour que nous les signalions lorsque l'occasion s'en présente.

Une découverte qui prouve une fois de plus la richesse de notre sol vient d'être faite tout récemment. On sait que la Société des Bitumes et Asphaltes français est propriétaire de mines situées en Auvergne, d'une valeur considérable.

Elle emploie ses produits pour exécuter les travaux de la ville de Paris dont elle est concessionnaire, et qui consistent dans l'entretien de deux millions de mètres carrés de trottoirs, dallages, aires et chaussées en asphalte coulé, et de quatre cent mille mètres carrés en asphalte comprimé. Outre cette immense entreprise, des administrations des villes de France et de l'Etranger réclament le concours de la Société des Bitumes et asphaltes français qui, pour donner à ses affaires un développement plus grand encore, a fait exécuter des sondages dans ses concessions de mines.

Des recherches intelligemment conduites ont fait découvrir à une profondeur de 53 mètres seulement une couche d'asphalte de 8^m 55 de puissance dont on ne connaît pas encore toute l'étendue. Sur un autre point, à 20 mètres de profondeur, on a trouvé une couche de sables bitumineux très riche, de trois mètres de puissance. Les mines de Seyssel qui appartiennent à une Compagnie anglaise exploitent une matière maintenant très pauvre, à 300 mètres de profondeur. On peut juger par là de l'importance et des avantages du nouveau gisement de la Société des Bitumes et asphaltes français. Aussi pouvons-nous dire avec raison : Heureux les actionnaires et les obligataires de cette Société.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS
DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878



MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

SOCIÉTÉ ANONYME DE FABRICATION ET

Tailleurie Mécanique

de PIERRES IMITATION et DIAMANTS

Capital : 1,000,000 de francs.

ÉMISSION de 1,700 OBLIGATIONS

de 300 fr., rapportant 18 fr., soit 6 o/o net, payables par semestre. Ces obligations sont remboursables à 400 fr. par la Société 300 fr. en 25 ans et 100 fr. par tirages trimestriels, au moyen d'une Police d'Assurance financière.

GARANTIES :

Les obligations sont garanties par le capital actions de la Société (un million de francs), par les Usines des Prés-Saint-Gervais dont les constructions, les machines de la force de 80 chevaux, le matériel ont une valeur considérable, par l'industrie elle-même d'une richesse extrême et enfin par la capacité et l'honorabilité des directeurs et administrateurs, tous hommes spéciaux dans cette partie. Il n'est pas de placements plus sûrs et plus rémunérateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. A. Cote, Mécanicien ; H. Lauret, Lapidier ; N. Posno, Négociant en diamants ; C^e de Montigny *, Propriétaire ; F. Cote, Mécanicien ; E. Lemairé, Prop^e ; A. Henry *, ancien Agent de Change ; P. Thruwanger *, Banquier.

On peut souscrire dès aujourd'hui en adressant autant de fois 300 fr. qu'on désire d'obligations à M. le Directeur de la Banque Générale Départementale, 72, Rue de Rennes, Paris.

On accepte en paiement tous Coupons échus ou à échoir, Actions et Obligations au cours du jour.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
 Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
 HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial Breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors.

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
 Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

MÉDAILLE D'ARGENT À L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

Pharmacie Centrale de Cahors.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger. SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.	DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres
--	---

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
 1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

BRETELLES — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul pôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.



DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées. 2 fr. 50
 Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

LOUIT FRÈRES & Co
 Maison fondée en 1825
 BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Mieux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.
 Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors.



Le Propriétaire-Gérant, A. J. J. J.

AU PRINTEMPS

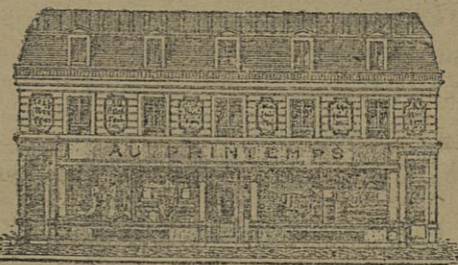
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBELLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.

Porte-Greffe:

	Boutures	Racinés.		Boutures	Racinés.
JACQUEZ,	le cent. 8 f. »	25 f. »	RIPARIA,	le cent. 6 f. »	16 f. »
OPORTO,	— 6 »	20 »	VIALA,	— 6 »	16 »
CUNINGHAM,	— 6 »	25 »	CLINTON,	— 3 50	10 »
HERBEMONT,	— 6 »	25 »	TAYLOR,	— 3 50	10 »
			SOLOUIS,	— 7 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
 LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
 LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
 Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse
 Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
 Il donne
 Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.
 On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement:

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taillout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE